

Mise en ligne le 20-05-24 jusqu'au 20-07-24

DELIBERATION DU BUREAU DU 13 MAI 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 13 mai 2024 à 16H30, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 03 mai 2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE (visio conférence) M. David ROBO (visio conférence, vote à compter de la délibération N°2) M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence, vote à compter de la 3 ^{ème} délibération) Mme Yolande HANVIC Excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE)	DELIBERATION N°10.BU-2024-05-13	Groupe n°0085
	LORIENT Bois du Château	Acte d'une emprise foncière Construction de 63 logements

Délibération du Bureau du 12 février 2024	Acquisition de l'emprise foncière
---	-----------------------------------

Le bureau en date du 12 février a validé l'acquisition d'une emprise foncière sur la commune de LORIENT. Il a été indiqué par erreur une superficie de 132m² au lieu de 147m².

Dans le cadre d'un programme de construction de 63 logements en cours de réalisation par Morbihan Habitat à l'entrée Ouest du quartier Bois du Château, sur 4 bâtiments (A,B,C et D), il est nécessaire de maintenir une unité foncière entre les immeubles pour l'établissement d'un seul règlement de copropriété.

Pour ce faire, et conformément à la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2023, il est proposé que Morbihan Habitat acquiert auprès de la ville de LORIENT, un espace non bâti entre les futurs bâtiment B et D, soit une emprise totale de 147m² cadastrée AN n° 463, 427, et 454 (réunion de parcelles en cours comme indiqué en jaune sur le projet de division ci-joint).

Cette cession foncière, sous laquelle des réseaux privés de l'opération vont circuler, évitera l'établissement d'une servitude de passage de réseaux. La ville de LORIENT conservera toutefois une servitude de passage piétons vers le lot A2, propriété de la Ville de LORIENT destinée à un aménagement urbain public.

Il est convenu que le prix d'acquisition est fixé à 20€ HT/m².

L'opération envisagée nécessite d'acquérir les assiettes foncières ci-après désignées auprès de la ville de LORIENT :

Vendeur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition HT
La ville de LORIENT	Section AN n° 427, 454, 463	147 m ²	En cours	20€ HT / m ² .

Ce projet étant susceptible d'évoluer, notamment au niveau de la surface d'assiette, le prix d'acquisition de vente peut varier de 5 %.

Les frais d'acte de transfert de propriété ainsi que les frais de divisions foncières seront à la charge de Morbihan Habitat.

L'acte d'acquisition sera rédigé par l'étude de Maître LANCELOT, notaire à LORIENT (56100)

Mise en ligne le 20-05-24 jusqu'au 20-07-24

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.



Mise en ligne le 20-05-24 jusqu'au 20-07-24